Éditeur responsable : Stéphane Lasseaux – Administration communale Place de l'Hôtel de Ville – Florennes
Quadrimestriel – Bureau de dépôt : 5620 Florennes

Florennes.comm

02

Août 2022

Imprimé par l'imprimerie Donceux sur papier certifié FSC-PEFC

Nature Nature

Mon espace BIO sur mesure...

Magasin BIO et VRAC de proximité

Ouvert du lundi au samedi
de 9h à 18h non stop

Rue de France 16 à PHILIPPEVILLE • 071 667 556

www.nature-nature.be

naturenature.philippeville

naturenaturephilippeville

INSCRIPTIONS OUVERTES

Institut Sts Pierre et Paul

Enseignement général et de transition
Rue des Récollets 7 - 5620 Florennes - Tél. 071 68 86 75

Enseignement technique et professionnel
Rue des Ecoles 19 - 5620 Florennes - Tél. 071 68 81 79

Formation en alternance
Rue des Ecoles 15 - 5620 Florennes - Tél. 071 68 79 18

www.ispp.be • info@ispp.be

Une promesse d'avenir dans une école familiale et rurale

INSTITUT SAINT-DOMINIQUE
Enseignement spécialisé

TYPE 1 | TYPE 2 | TYPE 8 | CLASSE TEACCH

- Une école familiale dans un cadre unique et verdoyant
- Une équipe chaleureuse, dynamique et motivée
- Des enseignants spécialisés dans les troubles des apprentissages
- Une collaboration permanente entre l'équipe paramédicale et enseignante
- Un programme adapté à chaque enfant selon ses besoins
- Un projet numérique avec beaucoup d'outils (tablettes, TBI, local informatique)
- Un projet potager avec un espace adossé à l'école
- Une salle de gym et une salle de psychomotricité
- Un service de transport scolaire
- Une cantine scolaire

Place de l'Hotel de ville 22
5620 Florennes
071 68 83 87
instdom@skynet.be

Mot du Bourgmestre

Chères Florennois,
Chères Florennoises,

Qu'il me soit permis, en préface à ce nouveau bulletin communal, de rendre un ultime hommage à mon très cher ami et colistier Jacques PAULY, qui s'est malheureusement éteint en juin dernier, à l'âge de septante-deux ans…

Un grand Homme s'est est effectivement allé …

Originaire de la commune de Matagne-la-Grande, où son père exerçait à l'époque les fonctions de Secrétaire communal, Jacques épouse une saint-aubinoise et deux enfants naissent de cette union : d'une profonde sociabilité et d'un grand humanisme, il s'attache rapidement à ce village dont par ailleurs il ne cesse de louer les attraits jusqu'à son dernier souffle.

Sa gentillesse naturelle et son sens inné des contacts conquièrent rapidement nos saint-aubinois…

Durant toute sa vie professionnelle, politique et associative, Jacques ne cesse de mettre son savoir et son dévouement au service de l'entité, avec jovialité, sincérité et enthousiasme.

Sa profession de facteur l'amène à arpenter allègrement toutes les rues de notre territoire et à secourir une multitude de personnes de toutes conditions : il est accueilli tantôt en ami, souvent en confident, toujours en personne de confiance….

Ses convictions philosophiques et son profond sens social l'amènent également à exercer la fonction de délégué local des mutualités chrétiennes de Walcourt et ensuite de Namur, en assurant plusieurs mandats de représentant régional.

Suivant les traces de son père, c'est tout naturellement que Jacques s'engage en politique. Il se présente pour sa première élection communale en 1982, sur la liste « Clarté et bon sens », avec comme chef de file de l'époque Joseph Delvaux.

En 1988, il est fidèle au rendez-vous sur la liste PSC….

En 1994, il décide de faire l'impasse mais à partir des élections de l'année 2000, il demeure immuablement présent sur la liste « Contact 21 ».

Très populaire et hautement apprécié par ses électeurs, il recueille plus de 840 votes de confiance lors des dernières élections de 2018.

Conseiller communal durant plus de trente-cinq ans, il témoigne d'un inaltérable engagement, à l'image de son idéal du service à rendre.

Durant trois années, il assure la Présidence du Conseil de l'Action sociale et dès janvier 2019, il endosse la responsabilité d'Echevin des travaux.

Il se fait un devoir, un honneur et une joie tout à la fois d'exercer son rôle de représentation publique auprès de multiples associations locales à caractère folklorique, scolaire, sportif, patriotique…

En janvier 2019, il devient Président du Conseil de Fabrique après y avoir été trésorier durant de nombreuses années…

De même était-il membre actif et trésorier du comité des Oeuvres paroissiales de Saint-Aubin et membre du comité de l'asbl ASEC.

Entre moments heureux et grandes épreuves, Jacques demeure, au fil des ans, « celui qui est aimé de tous »…

Très entouré par ses proches, il affronte avec un courage inébranlable sa longue maladie…

Jacques demeurera à jamais ancré dans le cœur et la mémoire de tous ceux qui ont eu le précieux privilège de le côtoyer…

Puisse-t-il à présent reposer en paix, après avoir tant offert de lui-même…

Je m'engage, avec les membres du Collège communal et du Conseil, ainsi qu'avec le personnel de l'Administration, à maintenir ardente la flamme de sa mémoire chaque fois que l'occasion se présentera, ce qui ne manquera pas de survenir, tant nous sommes profondément empreints de son chaleureux et bienveillant souvenir…

Stéphane LASSEAUX,
Votre dévoué Bourgmestre

NOUS EFFECTUONS ÉGALEMENT LES PRISES DE SANG !

ALEXANDRA FAMERÉE
INFIRMIÈRE À DOMICILE - PÉDICURE MÉDICALE

0470 29 46 41

AURÉLIA LABBÉ
INFIRMIÈRE À DOMICILE

0476 38 84 42

GERPINNES - METTET - FLORENNES - TARCIENNE

AVIS AUX CITOYENS CONCERNANT LES CONTENEURS À PUCE

Formalités lors d'un déménagement :

Locataire ou propriétaire (personne physique ou morale)

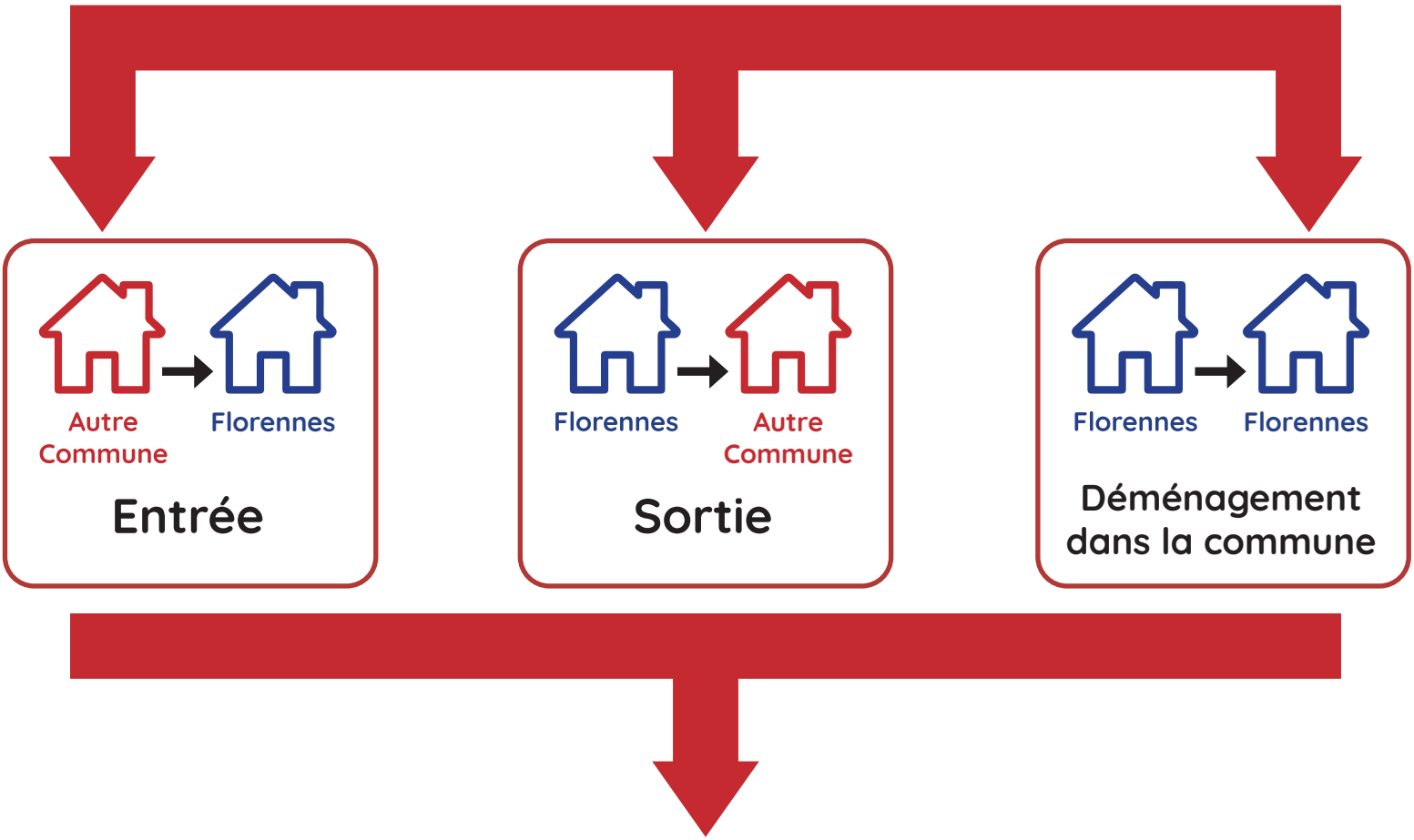

A déclarer

Au service des taxes : bureau 1.05 ou au 071/68 11 20 ou par mail : taxes@ florennes.be (en cas d'absence : au service population).

Les formulaires sont disponibles sur le site de la commune : www.florennes.be

Conteneur :

- En cas de vol, de disparition, de détérioration, d'échange, ... prévenir le service taxe dans les 48 heures ;
- En cas de chantier dans votre rue, veuillez placer votre conteneur (et autres déchets collectés) en début de chantier (marquer le conteneur du n° d'habitation) ;
- L'acquisition d'un nouveau conteneur se fait uniquement au service travaux, situé à droite du bâtiment principal de l'Administration Communale (Place de l'Hôtel de Ville, 1 à Florennes)

* En aucun cas la poubelle à puce ne doit sortir de l'entité ;
* Le conteneur à puce est lié à une habitation et ne peut être déplacé ;
* Marquer le conteneur (idéalement du numéro de maison/d'appartement).

Chez Marco

RUE DE METTET 207
5620 FLORENNES

071 61 46 75

Pizzas à emporter uniquement

40 ANS D'EXPÉRIENCE
AU SERVICE DE LA RÉGION

WALGRAFFE
MASSAUX
DRUART

René WALGRAFFE

r.claude.walgraffe@avocat.be
contentieux commercial
et de la responsabilité

Quentin MASSAUX

quentin.massaux@avocat.be
contentieux civil général
et familial

Boris DRUART

boris.druart@avocat.be
contentieux pénal général et
de la circulation routière

Rue du Calvaire 1 - Florennes +32 (0) 60 34 60 54
Possibilité de rendez-vous sur FLORENNES et CHARLEROI

Mettet 2 Roues

Ventes • Entretiens
Réparations • Locations
Dépôt vente de vélos
Accessoires et nutrition

Mettet 2 Roues
Route - VTT - E-Bike
Ville - Kids - Accessoires

www.mettet2roues.be
Lun. Merc. Jeud. Vend.
9h30-12h et 12h45-18h
Mar. fermé
Sam. 9h30-17h

magasin@mettet2roues.be
Rue Albert 1er 68
5640 Mettet
+32 (0)71 760 898

DMHG EXPERTISES

Damien Habran
Expert-comptable certifié
Optimisation fiscale

Votre comptabilité entièrement digitale, accessible depuis votre PC & smartphone

Rue Célestin Hastir 60
5150 Floreffe
0472 10 22 22

Rue Hennevauche 14
5650 Mettet
071 72 78 70

info@dmhg.be

FUTURS AMÉNAGEMENTS AU CIMETIÈRE DE CORENNE

Un projet est actuellement à l'étude en vue d'aménager les accès et abords du cimetière de Corenne.

Ayant fait l'acquisition du terrain entourant ledit cimetière, la commune prévoit d'y créer, sur le côté ouest, une nouvelle entrée accessible aux services techniques communaux et aux pompes funèbres ainsi qu'aux citoyens, avec une rampe d'accès aux personnes à mobilité réduite.

Cette nouvelle entrée serait, si possible, construite en reprenant les matériaux de l'ancienne.

Un parking d'environ vingt places est également prévu.

Tous ces aménagements seraient composés de pelouses et plantations diverses, avec un mobilier urbain adapté (bancs, poubelles, point d'eau).

Article rédigé par Nadine BAYENET, Service état civil

Stéphane LASSEAUX, Bourgmestre

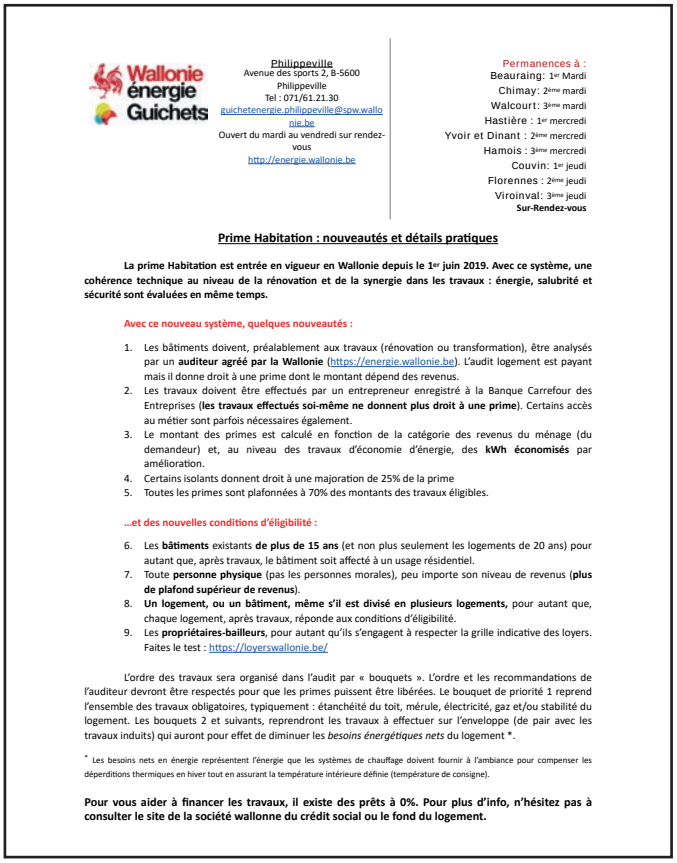

Wallonie énergie Guichets

Philippeville
Avenue des sports 2, B-5600
Philippeville
Tel : 071/61.21.30
guichetenergie.philippeville@spw.wallonie.be
Ouvert du mardi au vendredi sur rendez-vous
http://energie.wallonie.be

Permanences à :
Beauraing: 1er Mardi
Chimay: 2ème mardi
Walcourt: 3ème mardi
Hastière : 1er mercredi
Yvoir et Dinant : 2ème mercredi
Hamois : 3ème mercredi
Couvin: 1er jeudi
Florennes : 2ème jeudi
Viroinval: 3ème jeudi
Sur-Rendez-vous

Prime Habitation : nouveautés et détails pratiques

La prime Habitation est entrée en vigueur en Wallonie depuis le 1er juin 2019. Avec ce système, une cohérence technique au niveau de la rénovation et de la synergie dans les travaux : énergie, salubrité et sécurité sont évaluées en même temps.

Avec ce nouveau système, quelques nouveautés :

1. Les bâtiments doivent, préalablement aux travaux (rénovation ou transformation), être analysés par un **auditeur agréé par la Wallonie** (https://energie.wallonie.be). L'audit logement est payant mais il donne droit à une prime dont le montant dépend des revenus.
2. Les travaux doivent être effectués par un entrepreneur enregistré à la Banque Carrefour des Entreprises (**les travaux effectués soi-même ne donnent plus droit à une prime**). Certains accès au métier sont parfois nécessaires également.
3. Le montant des primes est calculé en fonction de la catégorie des revenus du ménage (du demandeur) et, au niveau des travaux d'économie d'énergie, des **kWh économisés** par amélioration.
4. Certains isolants donnent droit à une majoration de 25% de la prime
5. Toutes les primes sont plafonnées à 70% des montants des travaux éligibles.

...et des nouvelles conditions d'éligibilité :

6. Les **bâtiments** existants **de plus de 15 ans** (et non plus seulement les logements de 20 ans) pour autant que, après travaux, le bâtiment soit affecté à un usage résidentiel.
7. Toute **personne physique** (pas les personnes morales), peu importe son niveau de revenus (**plus de plafond supérieur de revenus**).
8. **Un logement, ou un bâtiment, même s'il est divisé en plusieurs logements,** pour autant que, chaque logement, après travaux, réponde aux conditions d'éligibilité.
9. Les **propriétaires-bailleurs,** pour autant qu'ils s'engagent à respecter la grille indicative des loyers. Faites le test : https://loyerswallonie.be/

L'ordre des travaux sera organisé dans l'audit par « bouquets ». L'ordre et les recommandations de l'auditeur devront être respectés pour que les primes puissent être libérées. Le bouquet de priorité 1 reprend l'ensemble des travaux obligatoires, typiquement : étanchéité du toit, mérule, électricité, gaz et/ou stabilité du logement. Les bouquets 2 et suivants, reprendront les travaux à effectuer sur l'enveloppe (de pair avec les travaux induits) qui auront pour effet de diminuer les *besoins énergétiques nets* du logement *.

* Les besoins nets en énergie représentent l'énergie que les systèmes de chauffage doivent fournir à l'ambiance pour compenser les déperditions thermiques en hiver tout en assurant la température intérieure définie (température de consigne).

Pour vous aider à financer les travaux, il existe des prêts à 0%. Pour plus d'info, n'hésitez pas à consulter le site de la société wallonne du crédit social ou le fond du logement.

AGENCE MOBILITÉ
CHARLEROI MÉTROPOLE
MOBILESEM.BE

ORGANISATIONS DE VOS DÉPLACEMENTS
RDV médicaux, courses, démarches administratives, etc.

0800 / 15 230
numéro gratuit
Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h à 16h

Centrale de Mobilité
- Infos bus/trains
- Activation des taxis sociaux, transporteurs locaux
- Trajets avec chauffeurs volontaires
- Activation des taxis privés

REJOIGNEZ NOTRE COMMUNAUTÉ !

DEVENEZ CHAUFFEUR VOLONTAIRE
1. Défraiement au km
2. Assurance omnium (complémentaire)*
*voir conditions

L'Agence Mobilité Charleroi Métropole c'est aussi un service Formation et Expertise Mobilité

POUR LES COMMUNES DE :
BEAUMONT, CHARLEROI, CHIMAY, COURCELLES, COUVIN, DOISCHE, ERQUELINNES, FLORENNES, FONTAINE-L'EVEQUE, FROIDCHAPELLE, GERPINNES, MOMIGNIES, PHILIPPEVILLE, SENEFFE, THUIN, VIROINVAL, WALCOURT

MOBILESEM Asbl 0800 / 15 230 info@mobilesem.be mobilesem.be
Avec le soutien des communes adhérentes à la charte pour la mobilité
CIM CHARLEROI METROPOLE
CRMW
CHIMAY
Wallonie

SOCIAL

« UN P'TIT CAFÉ »...C'EST (BIEN) REPARTI !

Différentes associations de Florennes se réunissent depuis le mois de février 2019 pour offrir un petit café (ou un thé) et des viennoiseries. Après de longs mois d'une fermeture causée par les restrictions liées à la pandémie, le « p'tit café » vous ouvre à nouveau ses portes...

Restez deux minutes, le temps de boire un café gratuit, cinq minutes le temps de se détendre, une heure le temps de taper la causette ou encore plus longtemps, le temps de refaire le monde...

A chacun(e) son temps, à chacun(e) son choix. Vous êtes toutes et tous les bienvenu(e)s !

Quand ?

Tous les jeudis... le jour du marché... de 10h à 13h30.

expert Lottin

AUDIO • VIDEO • ELECTRO • TELECOM

Notre service fait la différence

DEPUIS PLUS DE 60 ANS

NOUS SOMMES LÀ POUR VOUS

ALORS N'HÉSITEZ PAS !

125 rue de Mettet • 5620 Florennes • Tél.: 071 68 85 48 • 0495 53 85 48 • claudy.lottin@expert-lottin.be

ORCOFIS@

Organisation Comptabilité Fiscalité Service @

Stéphane LASSEAUX

Comptable IPCF 101883

Rue de Philippeville, 81 • 5620 Florennes

071/68.70.70

bureau@orcofisa.be

0474 / 573 506

RUE DE ROSÉE 8A
5620 CORENNE

La ferme de la rosée

PRODUITS LAITIERS

Horaire :
jeudi de 13h30 à 19h
Vendredi de 9h30 à 12h30
et de 13h30 à 19h

- FROMAGES
- YAOURTS
- BEURRE
- CRÈME GLACÉE
- LAIT

En vente ici

PRODUITS DE QUALITÉ

rb informatique

Romain BONNEWYN

VENTE – DÉPANNAGE – RÉPARATION

Suivez-nous sur Facebook
et restez informé de nos promotions
et de notre actualité !

@rbinformatique5620

WWW.RB-INFORMATIQUE.BE

0494 233 068

5620 Florennes - info@rb-informatique.be

TVA BE 0836.349.143

STOCKBOX

LE SPECIALISTE DU STOCKAGE

2 LIEUX DE STOCKAGE:
• 350 espaces à Philippeville
• 124 espaces à Anderlues

Rue du Moulin 240
PHILIPPEVILLE

Rue de la Station 91
ANDERLUES

PRIX • ACCESSIBILITÉ • SÉCURITÉ

Self-stockage garde-meubles

0475 28 12 03 • info@stockbox.be • www.stockbox.be

Où ?

A la bibliothèque, avenue Jules Lahaye 4 à 5620 Florennes.

Quoi ?

Un café, un thé, une viennoiserie, un peu de chaleur, une causette, ... Le tout gratuitement.

Quels partenaires ?

Le Plan de Cohésion Sociale (PCS), la Bibliothèque communale Buxin-Simon, la Maison des Jeunes, le Foyer culturel, l'AMO « Jeunes 2000 » et la Mutualité chrétienne.

Article rédigé par Monique VERRYT,
Animatrice à la bibliothèque

Antonin COLLINET,
Echevin de la culture

Marie-Christine PIERARD,
Présidente du Conseil de l'Action sociale

ENFANCE

Crépin Catherine
Infirmière à domicile
5620 Flavion
0496 80 93 46

BillBIKE
VOTRE CHAMPION DU 2 ROUES
info@billbike.be • www.billbike.be • Tél. : 081/41 37 30

PROMOTION GIANT
VTT ELECTRIQUE
VTT - COURSE
TREKKING - ENFANT
Rue de l'Eglise, 41 • 5170 LESVE
SCOTT – GIANT – HAIBIKE – WINORA – GRANVILLE

Ecole
Ste Thérèse
de Biesme
ESTB.be

Venez découvrir

notre belle école familiale et chaleureuse

Encadrement

Une équipe motivée et soudée, avec des idées et des projets plein la tête.

Projets et valeurs

Nous axons nos apprentissages sur l'Éveil et l'ouverture culturelle.
À travers eux nous mettons l'accent sur les valeurs chrétiennes, la citoyenneté et le bien-être.

3 sites :

Le Planois : petite école maternelle où l'on vit comme dans un cocon douillet.
La Couturelle : de la première accueil à la p2.
L'Espace Cédric : de p3 à p6

Mme Collard au 071.72.86.91 / collardelphine1974@outlook.com
Adresse centrale : 2 rue de la Couturelle 5640 Biesme

f Association de parents ESTB

Une École Familiale

École communale de Chaumont

À Chaumont, nous vous proposons / nous favorisons :

- Le travail en cycles.
- Le choix des cours philosophiques.
- L'importance du jeu, la coopération et l'autonomie.
- Des activités numériques (TBI en P4-5-6).
- Un endroit sécuritaire et aménagé en fonction des besoins de l'enfant (nouveau bâtiment pour les maternelles depuis 2019, cour rénovée en avril 2021...).
- De nombreux projets et activités durant l'année (marche parrainée, Halloween, marché de Noël, excursions, animations, Carnaval, Pâques, fancy-fair, etc.).
- Des échanges avec les parents (disponibilité de l'équipe, cahier de communications, publication de photos sur Klassroom...).

Un esprit convivial, une équipe dynamique !

Direction / inscriptions :
Mme Bénédicte Moussebois
(Portable : 0478 99 00 10)

École communale de Chaumont,
11, rue Abbé Dessomme
5620 Florennes

L'École de Flavion fait peau neuve !

Petite école conviviale.
Enseignants disponibles et à l'écoute.
Garderie de 6h45 à 8h15 et de 15h30 à 18h.
Potage et repas complets à la demande.

Ecole communale d'Hanzinne

Portes ouvertes le vendredi 27 août
15h-18h

Une école de village, proche de vos enfants.

Une ambiance familiale où chaque enfant a sa place pour apprendre, grandir et s'épanouir.

Repas complet
Potage

- *Classe verticale en maternelles*
- *1ère,2ème, 3ème primaires*
- *4ème, 5ème, 6ème primaires*

Garderie à partir de 6h45 et jusqu'à 18h
Extra scolaire le mercredi après-midi

- Cours de psychomotricité en maternelles
- Cours de gym et natation en primaires
- Cours de néerlandais
- Classe de dépaysement
- Sorties culturelles
- Fête scolaire avec spectacle

Rue du Ban 6
5621 Hanzinne

Bénédicte Moussebois
0478/99.00.10

benedicte.moussebois@florennes.be

Direction : Coralie Nicolas
082/68.93.76 ou 0478/99.13.90
coralie.nicolas@florennes.be

Petite implantation familiale, l'école de Morville vous charmera par son environnement et son infrastructure récente.

Bienvenue à l'école de Morville !

Apprentissage de la lecture avec les alphas en maternelle.

Utilisation de la plateforme de communication Klassroom.

Projet « classe du dehors » et « ose le vert ».

Classes multiples ce qui favorise l'autonomie.

Classes de dépaysement.

Utilisation du TBI.

N'hésitez pas à venir visiter notre école !

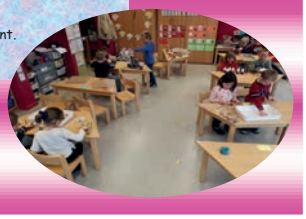

TROISIEME AGE

CÉRÉMONIE DES NOCES D'OR, DE DIAMANT ET DE PALISSANDRE

Cérémonie des noces d'or, de diamant et de palissandre

C'est avec beaucoup de joie et d'émotion que le Collège communal a enfin eu l'occasion de célébrer ses jubilaires, ce 14 mai 2022.

Il va sans dire que ce sont des anniversaires bien particuliers, puisque ces couples auraient dû être mis à l'honneur en 2020 ; le COVID et ses multiples complications en ont décidé autrement.

C'est à la salle de Morialmé que cette réception a été organisée, laquelle est facilement accessible grâce à sa récente rénovation.

Le collège tient à féliciter une fois encore tous les couples présents à cette réception, mais également ceux qui n'ont pas été en mesure d'y participer.

Chaque couple s'est vu offrir par le Collège communal un exemplaire authentique du journal paru le jour et l'année de son mariage, un bouquet de fleurs ainsi qu'une lettre de félicitation de leurs majestés le Roi Philippe et le Reine Mathilde.

Voilà une journée qui restera mémorable à bien des égards...!

Catherine BARTHELEMY,
Echevine du Troisième Age

Noces d'or - Monsieur Alfred HENRY et Madame Gisèle BAUDUIN

Noces d'or - Monsieur Camille DESMET et Madame Monique BALANT

Noces d'or - Monsieur Hubert BOURGUIGNON et Madame Nadine DUFLOT

Noces d'or - Monsieur Jules COLLE et Madame Claudine DANZE

Noces d'or - Monsieur Luc CLEMENT et Madame Chantal BODSON

Noces d'or - Monsieur Michel GERIMONT et Madame Cécile JACQUES

Noces d'or - Monsieur Paul DRAGUET et Madame Marie-Claire PERIN

Noces d'or - Monsieur René LEBRUN et Madame Marie-Rose HINS

Noces de diamant - Monsieur Jean LASSEAUX et Madame Yvonne MONKERHEIJ

Noces de diamant - Monsieur Michel JANSSENS et Madame Ginette GRAULUS

Noces de palissandre - Monsieur Jean-Pierre VAN DE STEENE et Madame Mathilde GRANDJEAN

Photo du groupe entier

REMISE À NIVEAU INFORMATIQUE POUR NOS SENIORS

L'Asbl Depromesem est un centre de formation proposant des modules de remise à niveau en informatique ainsi que des formules un peu plus « à la carte » répondant aux besoins spécifiques des personnes ou groupes de personnes.

Le Service de Cohésion Sociale et le Conseil Consultatif Communal des Aînés ouvrent donc une liste de candidats parmi les seniors de notre commune pour un module en septembre prochain.

« Que vais-je apprendre dans ce module ? »

Au travers de ce cours, vous allez apprendre à utiliser différents logiciels qui vous faisaient peut-être peur jusqu'à présent, surfer sur certains sites, ouvrir certains documents, etc…

L'utilisation de plus en plus courante de données personnelles et les nécessités d'identification numérique (« it's me », « my santé.be »…) rendent certains publics craintifs ; de même en est-il du recours à un smartphone, un ordinateur ou une tablette.

Le but de cette remise à niveau est donc de faciliter l'utilisation de ces outils dans votre vie de tous les jours.

Si ceci vous intéresse, n'hésitez pas à prendre contact avec nous :

Service de Cohésion Sociale
Avenue Notre-Dame de Foy, 85 – 5620
Florennes – 071/68 14 69
Ou à l'adresse stephanie.nenin@florennes.be

Article rédigé par Stéphanie NENIN,
Plan de cohésion sociale

Catherine BARTHELEMY,
Echevine du Troisième Age

DU CÔTÉ DU CPAS … ON DÉMÉNAGE !!!

Enfin, ce moment tant attendu par tous, résidents et personnel, arrive : ces 13, 14 et 15 septembre verront l'aboutissement de ces trois années de travaux et l'entrée de toutes et tous dans la nouvelle résidence. Elle portera le nom de « Résidence des Ducs », nom choisi par les résidents eux-mêmes.

C'est pourquoi, je lance un appel à toutes les bonnes volontés, que ce soit pour donner un coup de main pour le déménagement ou pour faire en sorte que ce moment soit agréable pour les premiers résidents qui arriveront sur place. Notre personnel, ainsi qu'une entreprise de déménagement, seront évidemment à pied d'œuvre pour l'essentiel, mais distraire les résidents pendant ces journées me semble quelque chose d'essentiel pour que cet événement soit une réussite à tous points de vue et non juste un générateur de stress.

Quelques heures de votre temps, au moment qui vous convient le mieux, seront les bienvenues et d'avance, je vous en remercie !

Pour le côté pratique des choses, merci de prendre contact avec la résidence Degrange (071/68 11 64) afin de coordonner au mieux les propositions d'aide !

Marie-Christine PIERARD,

Présidente du Conseil de l'Action sociale

MERCI AUX MUSICIENS !

Il y a un certain temps déjà, une demande émanant des présidents de l'Harmonie Royale Sainte-Cécile m'est parvenue concernant l'occupation de la cour intérieure de la Résidence Degrange en vue d'un concert, le 25 juin. Une réponse positive est évidemment donnée : à cette époque, j'étais persuadée que le déménagement vers la nouvelle maison aurait déjà eu lieu.

Force est de constater que ce dernier a dû être postposé pour diverses raisons légitimes, et que le concert s'est dès lors déroulé alors que les résidents étaient toujours là… pour leur plus grand bonheur. J'ai eu la chance de partager ce moment et de pouvoir profiter de leur joie de vivre durant cet instant magique.

Les valides ont grossi les rangs des nombreux amateurs de musique et les moins valides ont eu la possibilité de suivre les concerts de la salle d'ergothérapie, où ils avaient été installés par le personnel afin de pouvoir, eux aussi, profiter de l'occasion.

Chacun y allait de son enthousiasme d'entendre de la belle musique, mais aussi était très reconnaissant envers l'Harmonie Royale Sainte-Cécile de Florennes et le Royal Harmony Jazz Band « Les Amis Réunis » de Saint-Aubin de leur superbe idée d'exécuter leur concert respectif au sein de la résidence.

Pour une fois qu'on pensait à eux m'ont-ils dit !

Je tiens publiquement à exprimer à ces deux groupes de virtuoses toute ma reconnaissance et à leur dire un tout grand MERCI pour la qualité de leurs prestations musicales, mais surtout, pour avoir allumé des étoiles dans les yeux de nos résidents.

Marie-Christine PIERARD,
Présidente du Conseil de l'Action sociale

ANNEXES AU BÂTIMENT PRINCIPAL : À QUELLES CONDITIONS UNE EXONÉRATION DE PERMIS D'URBANISME EST-ELLE ENVISAGEABLE ?

Dans un souci de simplification de vos démarches et de transmission d'une information qualitative, nous avons pris la décision, en concertation avec le Service Urbanisme, de publier régulièrement des fiches techniques abordant, par thématiques, les cas de figure et conditions pour lesquels une exonération de permis est envisageable.

Nous vous rappelons que les indications reprises ici ne sont valables que pour le territoire de la commune de Florennes et ne doivent pas être transposées ailleurs.

De même, les textes de loi vulgarisés peuvent être sujets à interprétation et seul le texte officiel du Codt trouve à s'appliquer.

En cas de doute sur l'application des conditions, le Service Urbanisme se tient à votre disposition pour tout éclaircissement.

L'administration ne pourra, en effet, être tenue pour responsable d'une mauvaise interprétation de ces publications.

Dans cette édition du bulletin communal, le focus a été mis sur les annexes au bâtiment principal.

Bien à vous dévoué,

Quentin MASSAUX,
Echevin de l'Urbanisme et de l'Aménagement du territoire

CAR-PORT

Définition du car-port : auvent (toit) destiné à abriter des véhicules, ouvert.

La construction d'un car-port lié à un bâtiment existant est exonérée de permis si toutes les conditions reprises ci-dessous sont réunies :

Situation	En relation directe avec la voire Façade avant du garage pas située plus profondément que la façade arrière de la maison Isolé ou accolé à l'habitation
Superficie	Maximum 40,00 m²
Toiture	Un ou plusieurs versants ou plate
Hauteurs maximales	2,50 m sous gouttière, 3,50 m au faîte ou si toiture plate, 3m20 au plus haut (acrotère)
Matériaux	Poteaux en bois, métal, béton ou identique à l'habitation Toiture identique à l'habitation (sauf si plate)
Nombre	Un seul par propriété

GARAGE ISOLÉ (NON ACCOLÉ À L'HABITATION)

La construction d'un garage isolé est exonérée de permis si toutes les conditions reprises ci-dessous sont réunies :

Situation	En relation directe avec la voire Façade avant du garage pas située plus profondément que la façade arrière de la maison
Implantation	A 2,00 m au moins des limites de la parcelle
Superficie	Maximum 40,00 m²
Toiture	Un ou plusieurs versants ou plate, sans étage
Hauteurs maximales	2,50 m à la gouttière, 3,50 m au faîte ou si toiture plate 3,20 m au plus haut (acrotère)
Matériaux	Bois ou tonalité similaire au bâtiment principal
Nombre	Un seul par propriété

GARAGE ACCOLÉ À L'HABITATION

La construction d'un garage accolé est exonérée de permis si toutes les conditions reprises ci-dessous sont réunies :

Implantation	A 2,00 m au moins des limites de la parcelle
Superficie	Maximum 40,00 m²
Toiture	Un ou plusieurs versants ou plate, sans étage
Volumétrie	Sans étage ni sous-sol
Matériaux	Tonalité similaire au bâtiment principal
Nombre	Un seul par propriété et une seule véranda

VOLUME ANNEXE NON HABITABLE

Définition de volume annexe : volume isolé, situé sur la même propriété que le bâtiment principal et qui forme une unité fonctionnelle avec celui-ci.

La construction d'un volume annexe non habitable (atelier, pool house, bâtiment préfabriqué...) est exonérée de permis si toutes les conditions reprises ci-dessous sont réunies :

Situation	A l'arrière d'un bâtiment existant
Implantation	A 2,00 m au moins des limites de la parcelle
Superficie	Maximum 40,00 m²

Toiture	Un ou plusieurs versants ou plate, sans étage
Hauteurs maximales	2,50 m à la gouttière, 3,50 m au faîte ou si toiture plate 3,20 m au plus haut (acrotère)
Matériaux	Bois ou tonalité identique au bâtiment principal
Nombre	Un seul par propriété

VOLUME SECONDAIRE NON HABITABLE

Définition de volume secondaire : volume contigu au bâtiment principal, autre qu'une véranda et qui forme une unité fonctionnelle avec celui-ci ; le volume secondaire peut être raccordé au volume principal par un élément à toiture plate.

La construction d'un volume secondaire non habitable (atelier, pool house, bâtiment préfabriqué...) est exonérée de permis si toutes les conditions reprises ci-dessous sont réunies :

Implantation	A 2,00 m au moins des limites de la parcelle
Superficie	Maximum 40,00 m²
Volumétrie	Sans étage ni sous-sol
Matériaux	Tonalité similaire au bâtiment principal
Nombre	Un seul par propriété et une seule véranda

VÉRANDA

Une véranda au sens urbanistique du terme est un volume composé majoritairement (+ de 50%) de parois transparentes pour les « murs » et pour la toiture.

La construction d'une véranda est exonérée de permis si toutes les conditions reprises ci-dessous sont réunies :

Situation	Collée à l'arrière d'un bâtiment existant
Implantation	A 2,00 m au moins des limites de la parcelle
Superficie	Maximum 40,00 m²
Toiture	Un ou plusieurs versants ou plate, sans étage
Hauteurs maximales	3,00 m à la gouttière, 5,00 m au faîte, si toiture plate, 3,20 m au plus haut (acrotère)
Matériaux	Structure légère et paroi transparente pour la moitié au moins (verre ou polycarbonate)
Nombre	Une seule par propriété et un seul volume secondaire

Par ailleurs, toute véranda d'une superficie supérieure à 40 m fera l'objet d'un permis avec architecte.

REPRISE DES COURS DE FRANÇAIS LANGUE ÉTRANGÈRE (FLE) À LA BIBLIOTHÈQUE

Vous souhaitez apprendre à parler, à écrire et à lire le français ?

Vous connaissez des personnes étrangères souhaitant apprendre le français ?

Prenez contact avec nous…

Depuis le mois d'avril dernier, la bibliothèque propose en effet des cours de Français Langue Etrangère (FLE) de niveau débutant. D'avril à juin, une trentaine de personnes venant d'Ukraine ont déjà suivi ces cours.

Pour qui ?

Les cours de Français Langue Étrangère (FLE) sont destinés à des personnes adultes d'origine étrangère, déjà scolarisées dans leur langue maternelle.

Quand ?

La reprise des cours aura lieu le lundi 5 septembre, sur inscription préalable à la bibliothèque communale Buxin-Simon. Les inscriptions suivies d'un test (afin de déterminer le niveau) auront lieu sur rendez-vous dès le 16 août.

Comment ?

Les cours se donnent à raison de 12 heures par semaine, dans un cadre chaleureux et bienveillant favorisant l'apprentissage.

L'objectif de la formation est l'apprentissage de la langue française tout en favorisant l'intégration par la participation active des apprenant(e)s.

Nous constituerons deux groupes, en fonction des demandes et des niveaux déterminés par le test de positionnement. Le premier groupe aura cours le lundi et le jeudi, le second groupe, le mardi et le vendredi, de 8 heures 30 à 15 heures, dans les deux cas. Le nombre de participant(e)s est limité pour chaque groupe à un maximum de quinze.

L'entrée aux cours de FLE est permanente, à savoir que des personnes peuvent rejoindre le groupe après la date de rentrée prévue. Les cours sont gratuits.

Notez que cette formation s'insère dans le cadre du Parcours d'Intégration et est financée par la Wallonie via l'appel à projets ILI (Initiative Locale d'Intégration).

Contact : Cathy MICHAT au 071/68 14 68 ou par mail à cathy.michat@florennes.be.

Bibliothèque communale Buxin-Simon
Avenue Jules Lahaye, 4,
5620 Florennes - 071/68 14 68 – bibliotheque@ florennes.be.

Une bibliothèque proche de vous, près de chez vous, avec et pour vous !

Suivez-nous sur Facebook et Instagram : Bibliothèque EPN de Florennes et abonnez-vous à notre newsletter (envoyée par mail sur simple demande).

Article rédigé par Monique VERRYT,
Animatrice à la bibliothèque

Antonin COLLINET,
Echevin de la culture

Marie-Christine PIERARD,
Présidente du Conseil de l'Action sociale

QUOI DE NEUF À L'ACADÉMIE ?

Depuis la pandémie, l'Académie a connu quelques chamboulements, notamment par rapport aux cours : de nouvelles méthodes et technologies ont été employées afin que ceux-ci se déroulent dans les meilleures conditions possibles pour nos élèves.

Plusieurs déménagements ont eu lieu vers le site de l'Athénée et de l'Ancien Foyer Culturel pour les cours, vers l'Espace Culture pour le secrétariat…

Les cours de danse, eux, ont toujours lieu dans la salle de danse du Complexe Sportif de Florennes.

Bref, c'est peu dire qu'il y a eu de l'animation….

Il n'empêche que, les professeurs, élèves et coordinatrice se sont bien adaptés à chaque situation, dans la bonne humeur.

Il y a encore un peu de changements prévu pour la rentrée prochaine : un maximum de cours seront rassemblés du côté "secondaire" de l'Athénée. À contrario, plus aucun ne sera organisé du côté « fondamental ».

N'oublions pas les évènements qui ont pu enfin avoir lieu cette année comme le spectacle de printemps à la Maison de Village de Morialmé ainsi que le spectacle de danse à la Salle Bayard de Dinant.

Mais ce n'est pas tout…

Cette rentrée aura une petite note particulière car ce sera la 50ème rentrée de l'Académie de Florennes !

En effet, elle a été créée en 1972 (un article plus complet est prévu pour le prochain numéro du bulletin communal).

Petit aperçu de l'histoire de l'académie avec ces deux photos des pianos arrivant au numéro 1 de la Rue du Chapitre, en août 2001 et quittant cette adresse le 30 mars 2022, tout en discrétion.

Concernant la rentrée, les inscriptions commenceront du 23 au 26 août 2022, de 15h00 à 19h00, sur rendez-vous.

Le nouveau secrétariat se situe à l'Espace Culture, Avenue Jules Lahaye, 4a. Par la suite, les rendez-vous se prendront pendant les heures d'ouverture du secrétariat.

Je vous souhaite une excellente rentrée.

Article rédigé par Céline FRAITURE,
Coordinatrice du Conservatoire Adolphe Sax
https://www.facebook.com/CAS.Florennes

Grégory CHINTINNE,
Echevin de l'enseignement

Conservatoire Adolphe Sax ARTS & SCENE
Implantation de Florennes

Céline FRAITURE
Coordinatrice
+32 71 68 70 13
florennes@conservatoire-dinant.be

SPORTS

DES NOUVELLES DU CHANTIER “PISCINE”

Depuis maintenant plusieurs mois, la piscine de Florennes connaît son plus gros chantier de rénovation depuis sa création.

Initié via le Plan Piscines de la Région Wallonne, l’infrastructure est en train de connaître une véritable métamorphose.

La piscine se verra dotée entre autres d’un système de cogénération permettant des économies d’énergie, la création d’une pataugeoire pour permettre aux plus petits de se familiariser avec l’eau, d’un système anti-noyade afin de sécuriser les nageurs et d’un espace détente pour les accompagnants.

Le chantier bat son plein et arrive dans une phase cruciale.

Il s’agit en effet des derniers mois de travaux, le délai de fin étant fixé fin 2022 - début 2023, ce qui est le cas actuellement.

Néanmoins, il est essentiel de prendre toutes les précautions d’usage concernant les délais, l’actualité nous rappelant régulièrement les bouleversements auxquels nous devons faire face (livraison de matériaux, augmentation des coûts, ...).

Les différents lots sont actuellement en plein travail, le détail de ceux-ci sont à disposition des citoyens à l’entrée du site. Des nouvelles vous seront données dans le prochain bulletin communal ou dans la presse locale.

Antonin COLLINET,
Echevin des sports

BIEN-ETRE ANIMAL

DES NOUVELLES DU CONSEIL COMMUNAL DU BIEN-ÊTRE ANIMAL

Le Conseil communal du Bien-être animal, institué il y a plusieurs mois, a tenu sa dernière rencontre le 1er juin dernier.

Cette rencontre comportait différents points, dont notamment une discussion sur la réalisation et la diffusion d’une campagne de sensibilisation sur cette thématique.

Un autre point était prévu à l’ordre de jour de ce conseil : il s’agissait d’un exposé sur les NAC’s (les nouveaux animaux de compagnie) présenté par Stéphane SAINTHUILE, pompier et expert sur le sujet.

Réalisant couramment ce type de présentation dans le cadre de sa profession, Monsieur SAINTHUILE a détaillé de manière pédagogique et précise les problématiques liées aux NAC’s.

Les NAC’s regroupent différentes espèces d’animaux, araignées, reptiles, serpents, ... et leur présence dans nos régions peut entrainer de nombreux effets négatifs.

Il est d’ailleurs essentiel de rappeler que la possession de ces animaux nécessite dans certains cas un agrément de la Région Wallonne dont les détails se trouvent sur le site suivant : http://bienetreanimal.wallonie.be/listepositive.

D’autres espèces sont par ailleurs interdites sur le territoire.

Les pompiers formés peuvent intervenir dans des situations périlleuses lorsqu’un de ces animaux met en danger autrui ou est en danger lui-même.

INSTITUT

St-Joseph et Ste-Thérèse

Enseignement fondamental
ordinaire maternel et primaire

Place de l'Hôtel de Ville 22
5620 Florennes
071 68 85 65 • 0496 39 30 71
ec003114@adm.cfwb.be

- un cadre verdoyant
- un accueil dynamique, chaleureux et familial
- des classes lumineuses et spacieuses
- un équipement pédagogique, numérique (TBI, tablettes,…), éducatif et sportif diversifié
- des salles de gym, de psychomotricité et de sieste
- un service de repas chauds préparés dans le restaurant scolaire
- des classes de dépaysement, sorties pédagogiques et activités culturelles
- une garderie organisée le matin dès 6h45 et le soir jusqu'à 17h45
- un espace extérieur récréatif réservé aux classes maternelles
- une association de parents qui soutient les projets des enseignants

Inscriptions et renseignements

tous les jours d'ouverture de l'école

Permanences :
du 1er au 7 juillet de 9h à 17h
du 16 au 26 août de 9h à 17h

Nous avons eu l'occasion de découvrir différentes situations, certaines prêtant à sourire et d'autres moins.

Néanmoins, et en conclusion, il est bon de souligner qu'une grande partie des propriétaires de ces animaux sont respectueux des règlementations en cours et sont soucieuses de l'environnement et de la qualité de vie de ces animaux.

Antonin COLLINET,
Echevin du Bien-Etre animal

ENVIRONNEMENT

Commune de Florennes

COMMENT RÉDUIRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE ?

C'était la grande thématique proposée ce mercredi 06 juin 2022 au sein de la la salle du conseil communal de Florennes. Cette rencontre était organisée par Noémie DE CLERCQ fondatrice de MINGLE en partenariat avec le BEP Environnement représenté par Laura JOSEPH- Animatrice en prévention des déchets.

Cette action a sollicité l'intérêt des agents et a permis un échange collaboratif et transversal entre plusieurs services sensibilisés par la thématique.

CONDITIONS PRINTEMPS MAZDA 2

1.5 E-SKYACTIV-G HOMMURA 90HP
MAINTENANT EN PRIVATE LEASE

À.P.D. 325 €/MOIS*

10,83 €/JOUR
TOUT COMPRIS

SERVICES INCLUS

ENTRETIEN ET RÉPARATIONS · TAXES · ASSURANCES · ASSISTANCE · PNEUS ÉTÉ

Découvrez nos autres formules de service et tous leurs avantages sur le site ou dans notre showroom.

RUE BAUDOIN LE PRINCE 24
6120 JAMIOULX

071 21 73 38

GARAGE PAPY

4,8 - 5,4 (l/100km) 109 - 122 (g/km) WLTP**

Donnons priorité à la sécurité. Législation environnementale (A.R. 19.03.04) www.mazda.be

*Loyer mensuel TVAC, calculé sur une durée de 60 mois et 40.000 km, avec le Pack de services Drive, pour un conducteur principal âgé de 30 ans. Private Lease est un produit de location longue durée réservé aux particuliers, sans option d'achat, offert par Mazda Lease via Axus SA, Avenue du Bourget 42 à 1130 Bruxelles (FSMA 016860 A et inscrite à la BCE n° 0403.429.730). Annonceur : Mazda Lease (Axus SA). Offre valable jusqu'au 30/04/2022 sur une sélection de modèles et réservée aux particuliers résidant en Belgique et sous condition d'approbation du dossier, et après signature pour accord de l'offre, du contrat cadre et des conditions générales qu'il contient, du document de cession de rémunération et de la déclaration préalable à la couverture d'assurance. Le locataire ne dispose pas d'un droit de rétractation dans le cadre de ce contrat de location. Sous réserve de modification en cas de changement du prix catalogue ou des taxes. Contactez votre concessionnaire Mazda pour une offre sur mesure et un aperçu complet des conditions générales. Spécifications du véhicule non représentatives. **Les chiffres de consommation et d'émission de CO2 WLTP sont calculés pour un véhicule avec les équipements de base. Des équipements optionnels (comme des pneus et/ou des jantes) peuvent affecter ces chiffres. Le cas échéant, les distributeurs Mazda, Mazda et le constructeur du véhicule déclinent toute responsabilité quant à ces différences. Pour toute information relative à la fiscalité de votre véhicule, contactez votre distributeur Mazda ou rendez-vous sur www.mazda.be.

MAZDA LEASE

Pic'Obel'eau
ENTREPRISE DE TITRES-SERVICES

Service d'aide-ménagère
Centrale de repassage

ENGAGE AIDE-MÉNAGÈR(E)

Pour postuler :
job@picobeleau.net
www.picobeleau.net
071.700.671

Votre Courtier
Votre meilleure Assurance

Groupe Ruyssen-Boccart
Assurance & Finance
la passion de votre protection

CA CHANGE LA VIE D'ÊTRE BIEN ASSURÉ

AXA BANQUE

071 894 200
assurance@rbgroupe.be

Rue Saint Gangulphe 12 - 5620 Florennes

n° BCE : 0830.995.139.

Agence de Titres-Services
Le coup de Balai

Nettoyage · Lessive · Repassage
Petits travaux de couture · Préparation de repas · Courses ménagères

Une aide-ménagère à domicile pour 8,10€*
de l'heure grâce aux Titres-Services
* après déduction fiscale

Le "Coup de Balai" recrute !!!

Rue de la chapelle, 11 - 5620 Florennes
071/68.71.30
info@lecoupdebalai.be www.lecoupdebalai.be

DONEUX

VOUS SOUHAITEZ VOIR APPARAÎTRE VOTRE PUBLICITÉ DANS CETTE BROCHURE,
CONTACTEZ NOTRE DÉLÉGUÉ SÉBASTIEN AU 0499 88 18 20

Hyub